

Image not found or type unknown



Fin de PE massif Nombre de mois ?

Par manu92, le 18/10/2023 à 07:44

Bonjour,

Nous étions salariés en période d'essai dans une société.

La situation économique de la société s'étant dégradée, elle a rompu en 7 semaines plus de 22 périodes d'essai.

Il me semble évident qu'elle aurait dû mettre en place un PSE avec un délai de près de 6 mois, pendant lesquels nous serions encore salariés.

Qu'en pensez-vous ?

Combien de mois les Prud'hommes nous accorderaient ?

Merci

Par P.M., le 18/10/2023 à 09:16

Bonjour,

Il semble que l'employeur ne soit pas forcément concerné par l'obligation de mettre en place un [PSE](#)...

En revanche, s'il s'est contenté de rompre les périodes d'essai, cela pourrait être contesté car si c'est pour une raison économique c'est abusif...

Par manu92, le 18/10/2023 à 11:45

Merci pour votre réponse
évaluer l'indemnisation demandable ?

Par P.M., le 18/10/2023 à 13:28

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS) ou d'un avocat spécialiste, l'indemnité pour non respect de la procédure de licenciement et d'autre part celle du préavis pourrait être demandée ainsi que des dommages-intérêts...